

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION - N° 5551 DU JEUDI 28 - VEND. 29 - SAMEDI 30 JUILLET 2011 - PRIX : 100 UM

## Le président de la République reçoit le Premier ministre sénégalais

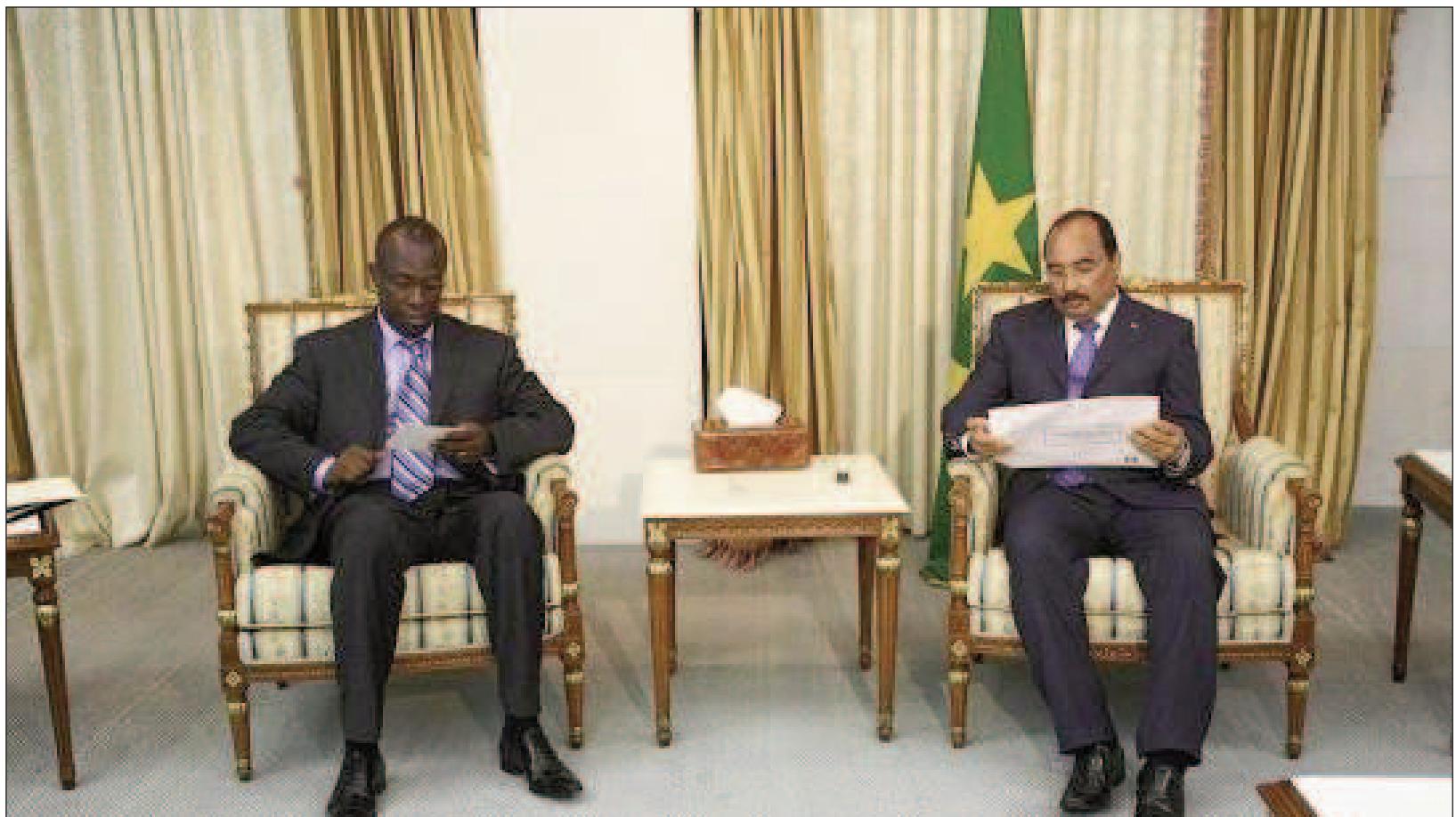
**L**e président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu mercredi après-midi au Palais présidentiel, le Premier ministre du Sénégal, M. Souleymane Ndéné N'Diaye, envoyé spécial du président de la République du Sénégal, Me Abdoulaye Wade.

A sa sortie d'audience, le Premier ministre sénégalais a déclaré à l'AMI qu'il a remis au président de la République un message de son frère et ami, le président de la République du Sénégal, Me Abdoulaye Wade.

Il a ajouté qu'il s'agit d'un message d'amitié et de paix dans lequel, le président sénégalais affirme son attachement à l'excellence des relations entre le Sénégal et la Mauritanie et propose la tenue de la commission mixte de coopération entre la Mauritanie et le Sénégal pour examiner les différents problèmes qui se posent, notamment dans les domaines des transports terrestre et aérien.

"Je pense que dans les prochaines semaines, voire les prochains mois, les deux chefs de la diplomatie se réuniront pour essayer de traiter ces questions avec les ministres concernés".

Le président Mohamed Ould Abdel Aziz a également reçu mercredi, le président de l'Assemblée



nationale et président de l'Alliance Populaire Progressiste, M. Messaoud Ould Boulkheir et le président

du parti de la Convergence Démocratique, président en exercice de la Coordination des partis de l'opposi-

tion, Me Mahfoudh Ould Bettah, qui lui ont remis un document portant sur la position de la Coordination des

partis de l'opposition au sujet du dialogue entre la majorité et l'opposition. •

**LIRE PAGE 3**

### ENSEIGNEMENT

#### Les lauréats de la famille scolaire primés



gnants, professeurs et élèves méritants qui se sont distingués au concours d'entrée en 1ère année du

cycle secondaire, au brevet et au baccalauréat dans ses différentes filières. •

**LIRE PAGE 3**

### JUSTICE

#### Formation des magistrats sur la lutte contre le blanchiment des capitaux

**U**n séminaire de formation sur le renforcement des capacités des magistrats et des greffiers sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, s'est ouvert mercredi à Nouakchott.

Dans son allocution d'ouverture, le ministre de la Justice, Me Abidine Ould El Kheir, a rappelé les mesures entreprises par les pouvoirs publics en matière de lutte contre ce phénomène, notamment l'adoption des lois contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre le terrorisme et la définition des procédures d'extradition. •

**LIRE PAGE 3**

### SECURITE ROUTIERE

#### Sortie de la 1ère promotion de sous officiers et agents du Regroupement général de la sécurité routière

**LIRE PAGE 4**

*Avis aux Annonceurs*

L'AMI envisage, d'ici fin juillet, la publication de deux éditions spéciales des Quotidiens **CHAAB** et **HORIZONS**. Les institutions publiques et / ou privées désireuses de faire connaître leurs activités peuvent, dès à présent, prendre contact avec la Direction de la Promotion et de la Messagerie, située dans les locaux de l'Imprimerie Nationale Pour toute information supplémentaire, Tél.: **45 25 27 77** et **46 58 67 59**.

**PUBLICITE****COMMUNIQUE****L'Etat- Major National/3<sup>e</sup> Bureau communique:**

Il est porté à la connaissance des jeunes mauritaniens âgés de **18 ans au minimum et 25 ans au plus au 31 Décembre 2011**, désireux de faire carrière dans l'armée nationale, qu'un concours de recrutement direct d'élèves officiers d'active sera organisé les 15 et 16 août 2011 à **Nouakchott**. Les épreuves écrites (culture générale, mathématiques et langue) seront précédées par une épreuve sportive éliminatoire de 06 kilomètres prévue les 8 et 9 Août 2011. La réception des dossiers commencera le **31 juillet 2011 à 08H00**.

La clôture du dépôt des dossiers est prévue le **07 Août 2011 à 16H**.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions ci-après:

- être titulaires d'un Diplôme de Baccalauréat avec deux (02) années d'études universitaires validées.
- être apte physiquement.

Pour être inscrit au concours, les candidats doivent fournir un dossier constitué de :

- une copie d'acte de naissance
- une copie du certificat de nationalité
- un casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- Un diplôme de baccalauréat plus deux (02) années d'études universitaires validées
- Quatre photos d'identité
- Un certificat de non mariage.

Les candidats intéressés doivent prendre contact avec L'Etat-major national/3<sup>e</sup> Bureau dès la diffusion du présent communiqué.

**Le Colonel Brahim Vall Ould Cheibany  
Chef du 3ème bureau**

**ADRESSES UTILES**

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	18
Brigade Maritime	525 39 90
Brigade Mixte	525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	525 23 08
SNDE	529 84 88
Météo	525 11 71

**COMMISSARIATS DE POLICE**

Commissariat TZ - 1	525 23 10
Commissariat TZ - 2	524 29 52
Commissariat Ksar 1	525 21 66
Commissariat Ksar 2	525 27 38
Commissariat El Mina 1	525 12 97
Commissariat El Mina 2	524 25 24
Commissariat Sebkha 1	525 38 21
Commissariat Sebkha 2	524 29 82
Commissariat Riadh 2	524 29 50
Commissariat Arafat 1	525 10 13
Commissariat Toujounine 1	525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	524 29 53
Commissariat Teyarett 1	525 24 71
Commissariat Teyarett 2	524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	525 21 83
Commissariat Voie publique	525 29 65
Direction Régionale de la Sûreté	525 21 59
Police Judiciaire	

**ASSURANCES MALADIES**

CNAM (Informations)	502 20 43
	502 20 44
	502 20 48

ONAS	525 90 97
------	-----------

**TRANSPORT**

Autorité de Régulation des Transports Terrestres	(+222) 525 84 21
--	------------------

**HÔPITAUX**

Centre Hospitalier National	525 21 35
-----------------------------	-----------

République Islamique Mauritanie  
Honour - Fraternité - Justice  
**CAISSE NATIONALE  
DE SECURITE SOCIALE**



الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
شرف - العدل - عز  
الصندوق الوطني  
للضمان الاجتماعي

**COMMUNIQUE**

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale invite les employeurs affiliés au régime de sécurité sociale redevables des arriérés de cotisations de la sécurité sociale et de la médecine du travail à procéder au règlement de leurs arriérés avant le 30 juillet 2011. Passé ce délai, les dossiers des employeurs défaillants seront transmis à la justice conformément aux dispositions de la loi 67 039 du 3 février 1967 instituant un régime de sécurité sociale et ses textes d'application.

**Le Directeur Général  
Mohamed Ali OULD DEDEW**

République Islamique Mauritanie  
Honour - Fraternité - Justice  
**CAISSE NATIONALE  
DE SECURITE SOCIALE**



الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
شرف - العدل - عز  
الصندوق الوطني  
للضمان الاجتماعي

**Communiqué**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) demande à tous ses assurés bénéficiant d'une rente datant de moins de cinq (5) ans, de se faire consulter par un médecin conseil de la Caisse pour subir le contrôle médical prévu par la réglementation.

Ceux qui ne se soumettront pas à cette formalité verront leur rente suspendue.

**Le Directeur Général  
Mohamed Ali Ould Dedew**

**HORIZONS****QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION**

**ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : **Yarba Ould Sghaïr**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : **Ely Ould Abdellah**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Saleh Ould Abeïdalla**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : **Abdel Kader Sy**

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : **Tijani Diop dit Sidi Mohamed**

MISE EN PAGES ET TIRAGE : **IMPRIMERIE NATIONALE**

**A.M.I.**

*Siège social : Ksar, avenue Bourguiba  
B.P. 371/467 Tél: +222 525 29 70/525 29 40  
Fax : +222 525 55 20 - E-mail : [ami@ami.mr](mailto:ami@ami.mr)  
Site Internet : [www.ami.mr](http://www.ami.mr)*

**ACTUALITÉS****Le président de la République reçoit le Premier ministre sénégalais**

**L**e président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu mercredi après-midi au Palais présidentiel, le Premier ministre du Sénégal, M. Souleymane N'Diaye, envoyé spécial du président de la République du Sénégal, Me Abdoulaye Wade.

A sa sortie d'audience, le Premier ministre sénégalais a fait la déclaration suivante à l'AMI:

"Je viens d'être reçu par le président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.

Je suis porteur d'un message de son frère et ami, le président de la République du Sénégal, Me. Abdoulaye Wade. Il s'agit d'un message d'amitié et de paix dans lequel, le président sénégalais affirme son attachement à l'excellence des relations

entre le Sénégal et la Mauritanie et propose la tenue de la commission mixte de coopération entre la Mauritanie et le Sénégal pour examiner les différents problèmes qui se posent, notamment dans les domaines des transports terrestre et aérien.

Je pense que dans les prochaines semaines, voire les prochains mois, les deux chefs de la diplomatie se réuniront pour essayer de traiter ces questions avec les ministres concernés.

Le chef de l'Etat sénégalais m'a demandé de transmettre une invitation au président de la République Islamique de Mauritanie pour effectuer une visite officielle au Sénégal. Cette demande a été acceptée par Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz". Il est à noter que le Premier

ministre sénégalais, a quitté Nouakchott, mercredi après-midi. Il a été salué à l'aéroport par son homologue mauritanien, Dr Moulaye Ould Mohamed Laghdaf, accompagné du ministre de l'Equipment et des Transports, M. Yahya Ould Hademine et de l'ambassadeur du Sénégal à Nouakchott.

Rappelons que le Premier ministre sénégalais était arrivé, mercredi matin à Nouakchott où il avait été accueilli par le Premier ministre, Dr Moulaye Ould Mohamed Laghdaf, accompagné du ministre de l'Equipment et des Transports et de l'ambassadeur du Sénégal accrédité à Nouakchott. M. Souleymane N'Diaye est accompagné par une délégation sénégalaise comprenant Mme Nafisatu NGom Diouf, ministre des Transports. ●

**Le président de la République reçoit un document sur la position des partis de l'opposition au sujet du dialogue**

**L**e président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu mercredi matin au Palais présidentiel à Nouakchott, un document portant sur la position de la Coordination des partis de l'opposition au sujet du dialogue entre la majorité et l'opposition.

Le document a été remis au président de la République par le président de l'Assemblée nationale et président de l'Alliance Populaire Progressiste, M. Messaoud Ould Boulkheir et le président du parti de la Convergence Démocratique, président en exercice de la Coordination des partis de l'oppo-

sition, Me Mahfoudh Ould Bettah.

L'audience s'est déroulée en présence de MM. Isselkou Ould Ahmed Izidbih, directeur de cabinet du président de la République et Sidi Mohamed Ould Boua dit El Moudir, conseiller à la Présidence de la République. ●

**Le président de la République adresse un message de condoléances à Sa Majesté Mohamed VI**

**L**e président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a adressé le message de condoléances qui suit à Sa Majesté Mohamed VI, Roi du Maroc, à l'occasion du crash aérien qui a entraîné la mort de plusieurs citoyens marocains:

*"Majesté et cher frère,*

J'ai appris avec tristesse la nouvelle du crash aérien qui a occasionné de nombreuses victimes parmi les

citoyens marocains. En cette douloureuse circonstance, je tiens à adresser à votre Majesté, à tous les membres de votre Auguste Famille et au peuple marocain frère, mes condoléances et ma solidarité.

J'implore Allah le Tout Puissant d'accueillir les disparus en son Saint Paradis et d'insuffler à leurs proches persévérance pour supporter cette rude épreuve.

Inna Lillahi Wa Inna Illeyhi Rajioune.

**Mohamed Ould Abdel Aziz".**

**ENSEIGNEMENT****Les lauréats de la famille scolaire primés**

Les enseignants, professeurs, encadreurs, élèves et personnel d'appui de l'Education nationale qui se sont distingués au cours de l'année scolaire 2010-2011 ont été primés.

Une cérémonie pour la circonstance a été organisée mercredi après-midi à l'ancienne maison des jeunes de Nouakchott, sous la supervision du ministre d'Etat à l'Education nationale, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche scientifique, M. Ahmed Ould Bahia.

L'évènement a été marqué par la levée des couleurs au rythme de l'hymne national et d'autres chants et sketches traitant de différents thèmes relatifs à l'éducation.

Des prix et des attestations de mérite ont été distribués aux enseignants, professeurs et élèves méritants qui se sont distingués au concours d'entrée en 1ère année du collège; au brevet et au baccalauréat dans ses différentes filières.

Dans un discours prononcé à cette occasion, le ministre a souligné les efforts consentis par la famille scolaire, direction, personnel, enseignants et élèves confondus, pour le succès de l'année scolaire écoulée, qu'il a qualifiée de remarquable. Le ministre a ajouté que les résultats obtenus par les élèves cette année étaient meilleurs car pour la 1ère fois, depuis des années, des mentions remarquables ont été obtenus grâce aux efforts déployés pour améliorer le rendement du département. M. Ould Bahia a exhorté les membres du département à déployer davantage d'efforts pour relever le niveau et le rendement de notre système éducatif en usant de la concertation avec les acteurs du secteur, en s'ouvrant aux bénéficiaires et en primant les lauréats.

Contactés par le reporter de l'AMI, les étudiants Mohamed Ould Mohamed Salem et Seddigh Ould Ismail, lauréats au Baccalauréat, séries scientifiques et mathématiques ont exprimé leur satisfaction suite à ces prix qui, ont-ils dit,



constituent un stimulant pour faire davantage preuve d'excellence dans les études et l'acquisition du savoir. Ils ont loué l'initiative de récompenser l'effort appliquée, pour la première fois, par le département au profit des élèves. Ils ont attribué leur succès à leurs familles pour l'attention soutenue et leur suivi au foyer.

La cérémonie s'est déroulée en présence des ministres chargés de l'Enseignement fondamental et secondaire, des secrétaires généraux des ministères délégués auprès du ministre d'Etat à l'Education nationale, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche scientifique, du wali mouçaid de Nouakchott chargé des Affaires sociales et de plusieurs responsables du département de l'Education nationale.

**JUSTICE****Formation des magistrats sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

Un séminaire de formation sur le renforcement des capacités des magistrats et des greffiers sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, s'est ouvert mercredi à Nouakchott. Dans son allocution d'ouverture, le ministre de la Justice, Me. Abidine Ould El Kheir, a rappelé les mesures entreprises par les pouvoirs publics en matière de lutte contre ce phénomène, notamment l'adoption des lois contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre le terrorisme et la définition des procédures d'extradition. Le ministre a noté que le présent séminaire intervient à un moment où la menace du terrorisme s'aggrave, ses manifestations se diversifient et ses canaux de financement se multiplient à côté du blanchiment des capitaux qui a pris plusieurs formes et voies diversifiées. Au sujet des résultats attendus de la rencontre, le ministre a précisé qu'elle permettra aux participants de prendre connaissance de l'enquête économique et les formes de la délinquance financière. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du président de la Cour Suprême, du gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie, du procureur général près la Cour Suprême et du secrétaire général du ministère de la Justice.

**ACTUALITÉS****ARMÉE****Sortie de 4ème promotion d'officiers d'Etat major**

**L**e ministre de la Défense nationale a présidé mercredi, au siège de l'école d'Etat-major des Forces armées nationales à Nouakchott, au nom du Président de la République, chef supérieur des forces armées, la cérémonie de sortie de la 4ème promotion d'officiers d'Etat-major.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre de la Défense nationale, M. Ahmedou Ould Deye Ould Mohamed Radhi, a indiqué que cet édifice du savoir traduit la réelle volonté politique visant à créer une armée expérimentée, suivant les normes militaires et capable de relever les actuels défis sécuritaires.

Il a indiqué que cette volonté permettra d'animer une formation militaire de haut niveau dans notre pays "après avoir compté jusqu'à une date récente sur des parties étrangères dans ce domaine".

Le ministre a loué les efforts déployés dans la formation et l'en-cadrement des forces armées "pour jouer le rôle qui leur sied dans leur environnement régional et sous-régional, pour ouvrir les perspectives de leur participation dans l'avènement de la paix et de la sécurité dans le monde, les rendant capables de faire face à tout ce qui est de nature à porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la sécurité des citoyens".

Il a appelé les sortants à poursuivre le labeur en vue de préserver les acquis et d'honorer la disposition manifestée dans l'acquisition d'expériences et de talents pour relever les connaissances des forces armées, pour préparer les décisions

et pour noter les ordres.

"Nous fondons sur vous de grands espoirs comme 4ème promotion ayant bénéficié de la formation et de l'encadrement sur le territoire national, confiant que vous serez à la

hauteur des défis. Il a précisé que la formation de cette promotion a porté sur le perfectionnement pratique, académique et le développement des aptitudes des officiers.

Après cet échange de discours, le



hauteur des défis" a-t-il ajouté, les appeler et à travers eux tous les officiers de l'armée nationale à s'intéresser à la formation et au perfectionnement en période de paix, loin toutefois de tout ce qui peut toucher au devoir de réserve.

De son côté, le commandant de l'école d'Etat-major des forces armées, le colonel Abdallah Ould Jidou, a souligné les efforts déployés par le chef supérieur des forces armées dans le pays au profit de l'organisation, de l'équipement et de l'entraînement des unités de l'armée nationale, ainsi que son souci permanent de relever le niveau moral du soldat "ce qui a permis à nos forces d'être à la

ministre de la Défense nationale a remis les diplômes aux sortants qui ont remis, de leur côté, le portrait de la promotion au commandant de l'école avant que le ministre ne signe le livre d'or de l'établissement.

La cérémonie de sortie de la 4ème promotion s'est déroulée en présence du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, des chefs d'Etat-major de l'Armée nationale, de la Gendarmerie et de la Garde, de l'Inspecteur des forces armées, du commandant du Regroupement général de la sécurité routière, du wali de Nouakchott et du président de sa communauté urbaine. ●

**SECURITE ROUTIERE****Sortie de la 1ère promotion de sous officiers et agents du regroupement général de la sécurité routière**

**L**a première promotion de sous officiers et agents du Regroupement général de la Sécurité routière constituée de 49 sous officiers et de 388 agents, a achevé mercredi sa formation à l'Ecole nationale de la Police de Nouakchott

Dans un discours prononcé à cette occasion, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould Boïlil, a indiqué que "le regroupement est l'expression d'une force sécuritaire chargée du contrôle des véhicules en milieu urbain et des routes sur l'ensemble du territoire national et de l'application des lois portant sur la sécurité routière".

Il a ajouté que parmi les missions de ce regroupement, la gestion de la sécurité routière de manière à assurer la fluidité du trafic, dissuader les contrevenants et s'assurer de l'existence et de la régularité des documents (permis de conduire, carte grise, assurance, visite technique, etc.), figure au premier plan.

Il a indiqué que ce regroupement



qui "a été créé pour sécuriser les citoyens et leurs biens va jouer son rôle en contribuant à imposer l'ordre public, lutter contre le terrorisme, le trafic des stupéfiants et l'immigration clandestine".

Le ministre a noté que la création de 45 points de passage obligatoires dans les régions frontalières du pays et l'établissement d'une région mili-

taire au nord du pays sont des mesures prises par le président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, pour permettre aux citoyens de vivre en sécurité et dans la sérénité dans leur patrie.

M. Ould Boïlil a appelé les sortants à prendre en main leurs lourdes responsabilités et à servir leur pays avec dévouement.

**ECONOMIE****Atelier sur la sécurité alimentaire**

Un atelier d'échanges de points de vue sur les documents relatifs à la stratégie de la sécurité alimentaire à l'horizon 2015 et la vision 2030, s'est ouvert mercredi au palais des congrès de Nouakchott.

Organisée par le ministère des Affaires économiques et du Développement avec la collaboration du Système des Nations Unies et l'Initiative du Développement économique en Afrique (NEPAD), la rencontre regroupe des représentants du NEPAD, des partenaires au développement et des acteurs de la société civile. L'atelier porte sur l'échange des documents de la stratégie de la sécurité alimentaire ainsi que sur la signature de la charte engageante la Mauritanie, en vertu du processus d'intégration agricole au niveau du continent africain, pour être exécuté par la suite en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe (UMA) et l'Union africaine (UA) dans le cadre du NEPAD.

Dans une allocution prononcée à l'ouverture de cet atelier, le ministre des Affaires économiques et du Développement, M. Sidi Ould Tah, a indiqué que la réalisation par la Mauritanie d'une stratégie nationale de la sécurité alimentaire s'harmonise entièrement avec "nos engagements internationaux et les priorités du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, étant donné que ses principaux axes s'inspirent du programme du président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz". Il a ajouté que le pari stratégique de la sécurité alimentaire est de permettre à tous les citoyens l'accès matériel et économique à une alimentation suffisante, saine et utile satisfaisant à leurs besoins en calories, répondant à leurs désirs et leur assurant le bien-être, à travers une fourniture continue des denrées sans disparités entre les saisons ou les années, en plus de la disponibilité de produits bon marché.

Le ministre a indiqué que sur cette base, trois documents ont été élaborés et seront soumis à l'attention des participants. "Le premier porte sur une note sur la stratégie nationale de sécurité alimentaire, le second sur le programme d'investissement agricole et de sécurité alimentaire conforme au programme détaillé de développement agricole en Afrique et le troisième sur la charte d'adhésion de la Mauritanie au programme détaillé de développement rural en Afrique qui sera signé par les opérateurs".

Prenant à son tour la parole, la Représentante Résidente du PNUD, coordinatrice du Système des Nations Unies, Mme Coumba Mar Gadio, a loué les efforts déployés par les autorités mauritanies et la vision globale du développement ainsi que le souci de réaliser la sécurité alimentaire et de lutter contre la hausse des prix tout en préservant les capacités productives.

De son côté M. Komla Bissi, Représentant de l'Initiative de Développement économique en Afrique, a loué la coopération exemplaire qui lie le NEPAD et le département des Affaires économiques et du Développement. La cérémonie s'est déroulée en présence des ministres des Pêches et de l'Economie maritime, du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme; de la commissaire adjointe à la sécurité alimentaire, du secrétaire général du ministère des Affaires économiques et du Développement et plusieurs ambassadeurs et représentants des organisations internationales présentes en Mauritanie.

ses mécanismes ainsi que l'application des sanctions réprimant les infractions à la circulation routière.

La cérémonie de sortie de cette promotion a été marquée par la remise de diplômes aux lauréats de la promotion et de prix au staff d'encaissement en plus du passage en revue d'un détachement des sortants et des exercices techniques simulant des scènes d'intervention, de montage et démontage des armes et d'organisation de la circulation routière.

La cérémonie s'est déroulée en présence des ministres de la Justice, de la Défense nationale, du secrétaire général du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, du chef d'Etat major de la Gendarmerie nationale, du directeur général de la Sûreté nationale, de l'Inspecteur général des forces armées, du directeur général de la Sécurité routière, du président de la Cour suprême, du wali de Nouakchott et du président de sa communauté urbaine et du maire de Tevragh Zeina. ●

**ACTUALITÉ****STATISTIQUE****Atelier de plaidoyer de la stratégie nationale de promotion des statistiques**

Un atelier de plaidoyer en faveur de la stratégie nationale de développement de la statistique 2011-2015, s'est ouvert mercredi au Centre de formation et d'échange à distance (CFED).

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été présidée par le ministre des Affaires économiques et du Développement, M. Sidi Ould Tah, qui a prononcé une allocution dans laquelle il a affirmé que la stratégie nationale de promotion des statistiques 2011 - 1015 constitue la référence de toutes les opérations statistiques nationales afin de garantir une production statistique précise et moderne servant le développement économique et social du pays. Il a ajouté que "l'élaboration des politiques publiques de développement est tributaire de l'acquisition de données statistiques de grande qualité permettant de faire un diagnostic objectif et l'élaboration de stratégies appropriées et de mesurer l'évolution, le suivi et l'évaluation.

Le ministre a précisé que l'appui aux capacités du système national de statistiques, en tant qu'instrument de bonne gouvernance et d'en-



couragement de la transparence, constitue la préoccupation majeure des pouvoirs publics qui oeuvrent à accompagner la réorganisation institutionnelle de l'ONS en application de certaines recommandations de l'audit institutionnel réalisé en 2007. Prennent part à cet atelier, organisé par l'Office National des Statistiques (ONS) en collaboration

avec le PNUD, plus de 50 représentants d'utilisateurs des fiches de données statistiques, de décideurs et de partenaires au développement.

L'ouverture de l'atelier s'est déroulée en présence du directeur général de l'Office national des Statistiques, de la représentante résidente du PNUD et d'autres personnalités. •

**MONDE RURAL****Le ministre du Développement rural et le commissaire à la Sécurité alimentaire au Guidimakha**

Le ministre du Développement rural et le commissaire à la Sécurité alimentaire, respectivement MM. Brahim Ould M'Bareck Ould Mohamed Moctar et Mohamed Ould Mohamedou, se sont rendus mercredi, au village de Mit-Aileq, relevant de la commune Boully dans la moughataa de Ould Yengé au Guidimakha.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la tournée effectuée par les deux responsables pour s'informer de la situation des éleveurs et des agriculteurs en cette période caractérisée par le retard des pluies et la rareté des pâtureages.

Dès leur arrivée, ils ont tenu une réunion avec les agriculteurs et les éleveurs, au cours de laquelle le ministre du Développement rural a indiqué que la visite intervient sur instruction du président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, pour s'enquérir des conditions générales des populations dans les villages.

Il a ensuite évoqué la situation politique du pays qui, a-t-il dit, a connu un changement radical depuis l'élection du président de la République en 2009, sur la base d'un programme accordant la priorité aux citoyens, notamment les plus pauvres. Le ministre a également

parlé des chantiers de développement déjà exécutés ou en cours de réalisation, notamment dans les domaines des routes, des infrastructures, de l'hydraulique et la santé.

M. Ould M'Bareck Ould Mohamed Moctar a précisé que son département a assuré, dans ce cadre, la clôture en grillage d'importantes superficies agricoles, la réhabilitation des barrages et des digues de retenue d'eau. Il a ajouté qu'une attention particulière a été accordée au cheptel en vue d'améliorer les conditions des citoyens en cette période très difficile.

Le ministre a cité, parmi les mesures prises par le gouvernement pour soutenir les éleveurs, l'envoi de 600 tonnes d'aliments de bétail dont 99 tonnes arriveront prochainement à Ould Yengé et 67 tonnes à Kankossa, soulignant que le prix du sac est de 2.000 ouguiyas. Il a appelé les éleveurs à coordonner avec les autorités locales et régionales pour assurer une gestion rationnelle de cet appui "qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois de Ramadan".

Des intervenants au cours de cette réunion ont demandé la réhabilitation du barrage de Mit-Aileq, réalisé en 1998 par le CSA et qui couvre 70 ha arables, l'ouverture d'un centre de vente d'aliments de bétail à Ould Yengé, la protection des champs et le rapprochement des boutiques de l'Opération "Solidarité 2011" des habitants des villages.

De son côté, le commissaire à la Sécurité alimentaire a indiqué que le but de la visite est de s'informer des conditions de vie des populations en vue d'alléger leurs souffrances, conformément aux instructions du

président de la République. Il a annoncé que la distribution de quantités gratuites de denrées alimentaires consenties à la wilaya se poursuivra au profit des plus démunis. Il a révélé que le CSA supervisera l'exécution de 18 microprojets génératrices de revenus et ouvrira 60 centres de nutrition communautaire au profit de 32 mille enfants, femmes enceintes et allaitantes.

Le CSA, a-t-il poursuivi, renforcera également les banques de céréales en fournissant 240 tonnes des produits alimentaires aux 79 banques de céréales déjà ouvertes dans la wilaya dont 53 à Sélibaby et 26 à Ould Yengé, et poursuivra l'Opération "Solidarité 2011" jusqu'à la fin du mois béni du Ramadan.

Des intervenants au cours de cette réunion ont demandé la réhabilitation du barrage de Mit-Aileq, réalisé en 1998 par le CSA et qui couvre 70 ha arables, l'ouverture d'un centre de vente d'aliments de bétail à Ould Yengé, la protection des champs et le rapprochement des boutiques de l'Opération "Solidarité 2011" des habitants des villages.

La réunion a été suivie par la distribution gratuite de denrées alimentaires aux habitants les plus démunis dans le village de Mit-Aileq et la visite de son barrage. •

**AGRICULTURE****Le ministre du Développement rural s'entretient avec les paysans**

Le ministre du Développement rural, M. Brahim Ould M'Bareck Ould Mohamed El Moctar, a affirmé mardi soir devant les paysans exploitant les périmètres pilotes du Gorgol PPG 1 et PPG 2 que l'Etat est déterminé à exploiter le maximum de superficies aménagées.

Il a ajouté que les pouvoirs publics ont pris en charge la fourniture des intrants d'élevage, les semences et

efforts entrepris par le gouvernement et souhaité qu'il leur soit permis de participer à la campagne agricole avec ou sans le paiement des dettes ainsi que la construction d'un pont reliant les paysans à leurs champs.

La réunion s'est déroulée en présence du wali mouçaid du Gorgol chargé des Affaires administratives, du délégué régional du MDR au Gorgol et des élus locaux. •

**Le ministre de l'Habitat reçoit une mission de l'Agence Française de Développement**

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, M. Ismail Ould Bodde Ould Cheikh Sidiya, a reçu en audience, mercredi à Nouakchott une mission de l'Agence Française de Développement (AFD) conduite par M. Gilles Lainé directeur de l'AFD-Nouakchott. Au cours de l'entrevue, les deux parties ont passé en revue les différents volets de la coopération, notamment la préparation de la seconde phase du projet "Initiatives pour le développement régional" qui intervient dans les wilayas du Guidimakha et de l'Assaba à travers le financement de projets d'intérêt général au profit des citoyens les plus pauvres.

**CARNET DE L'AEROPORT**

\* La ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration, Mme Maty Mint Hamadi, a regagné Nouakchott, mercredi après-midi, en provenance du Ghana où elle a participé, les 25 et 26 juillet 2011 à Accra, aux travaux de la conférence régionale sur le travail et la migration.

**UPR****Conférence-débat sur le contrôle de l'action des pouvoirs publics**

Une conférence-débat sur "l'importance du contrôle par le citoyen de l'action des pouvoirs publics" a été organisée mercredi par l'Union pour la République (UPR) au Centre international des conférences de Nouakchott.

Cette conférence-débat vise à sensibiliser les pouvoirs publics et l'opinion sur la nécessité d'activer le contrôle du citoyen de la chose publique, protéger le consommateur des spéculations et des surenchères des prix. Le parti entend, à travers cette conférence, insister sur l'enracinement de la démocratie participative par le biais de la redynamisation de cette surveillance du service public.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Lemine, président du parti, a indiqué que l'UPR est un projet de société créé sur la base "le citoyen finalité et moyen". Il a, par la suite, précisé qu'en conséquence, toutes les politiques publiques doivent faire du citoyen le centre de leur action.

Le président du parti a indiqué que l'enracinement de la démocratie et l'élargissement de son champ d'action supposent l'exercice du citoyen de son droit de contrôle à travers ses représentants élus en toute liberté dans les institutions constitutionnelles chargées de la législation et de la surveillance. Il a indiqué que la mise en place par le parti d'un secrétariat exécutif chargé de réactiver le contrôle par le citoyen de la chose publique vise à améliorer et à sensibiliser l'opinion sur la diffusion de l'entrée en vigueur du concept et des mécanismes de surveillance du citoyen du service public et pour que les décideurs sentent qu'ils sont en partenariat avec les citoyens.

De son côté, Mme Oum El Khairi Mint Ivikou, secrétaire exécutive chargée de la réactivation du contrôle du citoyen de l'action des pouvoirs publics et de la protection du consommateur, présidente de la commission de supervision, a indiqué que l'UPR a, très tôt, compris le grand rôle que les partis politiques doivent jouer pour assurer une complémentarité entre l'action de l'administration et la société civile. Elle a ajouté que le parti a créé un secrétariat exécutif chargé de cette mission.

Quant à M. Mohamed Vadel Ould Msabou, il a animé une conférence sur ce sujet dans laquelle il a abordé le contrôle comme principe islamique fondamental en étayant ses propos d'exemples sur cet aspect de l'histoire islamique.

Au sujet du contrôle en Mauritanie, le conférencier a indiqué que les deux chambres du parlement, la Cour des Comptes, l'Inspection générale de l'Etat, les tribunaux, les partis politiques de la majorité et de l'opposition, la presse privée, les organisations des droits de l'homme et la société civile, sont tous des organes permettant d'assurer la surveillance du service public.

Le débat s'est déroulé en présence des représentants de certains partis politiques ainsi que des organisations de la société civile.

Par ailleurs, un groupe composé de 13 cadres du parti El Wiam démocratique et social dont un secrétaire exécutif et huit membres du conseil national ont annoncé mercredi leur ralliement au parti de l'Union pour la République (UPR). Ce groupe a annoncé son ralliement en marge de la conférence-débat, au cours d'une conférence de presse..

Le groupe a expliqué son ralliement à l'UPR, "par le fait que ce parti représente le cadre approprié pour réaliser nos ambitions et nos espoirs de construction de la Mauritanie nouvelle, relevant les défis face à la construction nationale". Les nouveaux ralliés ont précisé que le programme politique de l'UPR traduit l'essence des grandes orientations du président de la République.

Le porte-parole du groupe a répondu aux questions posées par les journalistes et portant sur les différents aspects liés au sujet.

## LISTE DES ADMIS AU BEPC 2011

19521	Elyaya Mint Ahmed	19769	Fatimetou Mint Boubacar	19982	Mamadou Abdourahmane Diallo	20337	Mohamed Ould Sidi Ould Maata
19536	Mohamed Radhi Ould Sidi El Moctar	19776	Aiche Mint Cheikhne	19984	Mamadou Alioune Ba	20339	G'leigum Ould Mahfoudh
19547	Fatimetou Mint Sidi	19777	Ghalya Mint Brahim	19986	Oumar Mamadou Aly Ba	20340	Yacoub Ould Aly Fall
19548	Sidi Mohamed Ould Zeidane	19778	Chreife Mint Abdel Malik	19987	N'deye Khady Ahmed Gaye	20341	Cheikh Ould Ghaouth
19549	Nahah Ould Sidi Mohamed	19788	Isselkou Ould Taher	19988	Lafdhala Ould Moulaye	20342	Khalifa Sall Malik Diop
19553	Ahmedou Ould Salek	19798	El Mehdy Ould Mohamed Lemine	19989	Ibrahima Seydou Samba Diop	20345	Dicko Alassane Ould Sidi
19565	Sidi Ould Ahmed	19800	Sidi El Moctar Ould Mohamed Vall	19990	Oumou Wane Ba	20346	Mohamed Ould Samba Ould Messaoud
19570	Tijani Ould Rachid	19801	Sidi Ould Brahim	19994	Elhadj Ould Sbaa	20348	Abdel Aziz Ould Mohamed Mahmoud
19577	Lereibiya Mint Salek	19802	Sadam Ould Moulaye	19995	Yeslem Ould Didi	20350	Mohamed Salem Ould Aliyine
19590	Ahmed Taleb Ould Brahim	19803	Elemine Ould Mohamed	19996	Bahiya Mint Mohamed El Mamy	20353	Sidi Ould Mohamed Mahmoud
19596	Mohamed Ould Cheikh	19804	Cheikh El Moctar Ould Moustapha	19997	Sidi Mohamed Ould Sidiahmed	20356	Khaled Ould Biya
19598	Aicha Mint Mohamed Rajel	19805	Mohamed Ould Mohamed Vall	19998	Djibril Barry	20360	Bah Ould Moussa Ould Abbeye
19608	Kertoume Mint Henoune	19806	Khatry Ould Yeslem	19999	Mohamed Ghaoussou	20361	Mohamed Ould Siddatty Ould Alem
19614	Aminetou Mint Ahcen	19807	Mohamed Ould Mohamed Vall	20000	Maimouna Amadou Sow	20373	Mohamed El Hacen Ould Mohamed Ahmed
19617	Mah Mint Hacen	19808	Sidi Ould Khalil	20002	Mariata Samba Ngaidé	20374	El Wely Ould Sidi
19618	Ravie Ould Yeuba	19809	Melainine Ould Mohamed Mahmoud	20004	Tebrak Mint Ahmed Salem	20378	Mamadou Samba Ould Breika Alioune
19619	Sidaty Ould Dah	19812	Aicha Mint Mohamed Rahma	20006	Khassoum Boumody Sy	20384	Yacoub Ould Mijne
19620	Mariem Mint Baba	19814	Oum Kelthoum Mint Mohamed	20007	Aichettou Amadou Niang	20386	Towl Oumrou Ould Mohamed Ould Taleb
19621	Tahya Mint Sidi Mahmoud	19815	Khadija Mint Abderrahmane	20008	Fatimetou Abderrahmane Dia	20392	Mohamed Ould Bouna Ould Ahmed Mbady
19623	Khadjetou Mint Mahfoudh	19816	Hendou Mint Mohamed Ahmed	20009	Ba Khadjettou Adama	20395	Zeidane Ould Taghra Ould Mamady
19624	Eby Ould Abdou Ly	19817	Fatimetou Mint Mohamed Fadhel	20010	Abderrahmane Alassane Dia	20399	Cheikh Tijani Ould Ahmed
19630	Sidi Mohamed Ould Ahmed	19818	Lezouze Mint Yahya	20012	Fatimetou Mint Mohamed Ould Zeini	20408	Naji Ould Mahi Ould Cheikh
19635	Mohamed Mahfoudh Ould Cheikh	19819	Khadjetou Mint Moustapha Ould Saleck	20013	Mohamed Amadou Niang	20413	Gleigum Ould Mohamed Abdallah
19636	Tahya Mint El Ghot	19820	Khadija Mint Khalil	20014	Abdoul Aziz Tahirou Welé	20414	Sid Ahmed Ould Mohamed Abdallah
19637	Nebghouha Mint Taleb	19821	Mariem Mint Mohamed	20015	Oumou Elkhairi Sow	20426	Mohamed Lemine Ould Mohamed
19641	Mohamed Lemine Ould Mahboub	19822	Aminetou Mint Mohamed Vall	20016	Ba Mamadou Bocar	20433	Dioulou Camara Sisi Boubou
19643	Nevissa Mint Babe	19824	Mariem Mint Mohamed Abdelaifi	20021	Chighali Ould Mohamed Nouh	20434	Ahmed Habiboullahi Ould Mohamed Abdallah
19648	Mohamedou Ould Eyda	19825	Zeinebu Mint Mohamed Lemine	20024	Sy Mariem Souleymane	20435	MedAbdallah O/Ahmed MahmoudO/ Magahi
19650	Zeinebou Mint Mahfoudh	19826	Khadaje Mint Mahmoud	20027	Fatimetou Mint El Khamiss	20436	Sondo Momadou Sall
19655	El Hassen Ould Hamady	19827	Minetou Mint Moustapha	20029	Ahmed Bezid Ould Houssein	20437	Moussa Ould Mohamed Maouloud
19656	Aicha Mint Moulaye	19828	Fatimetou Mint Brahim	20036	Dado Hamidou Aw	20438	Hamedoune Ould Moctar
19657	El Houssein Ould M'hady	19829	Mariem Mint Mohamed Mahmoud	20038	Mouna Mint Sid'ahmed	20441	Amed Ould Mohamed Limam
19658	Sidi Aly Ould Babe	19830	Aiche Mint Sidi Mohamed	20039	Abdoulaye Sow	20448	Bouh Ould Abdel Kader
19660	Salem Ould Mohamed	19831	Khadije Mint Mohamed Vall	20040	Djéry Ba	20452	Sidi Mohamed Ould Jiddou
19663	Zeinebou Mint Salek Val	19832	Atika Mint Cheikhna	20042	Amana Mint Yahya	20454	Mohamed Salem Ould Tahmane
19664	Mohamed Ould Sidi Mohamed	19833	Zeinebou Mint Mohamed Abderrahmane	20048	Mahfoudh Ould Mohamed Ould Limam	20455	Mohamed Nejih Ould Mohamed
19665	Abdelahi Ould Mohamed El Mehdy	19834	Haja Mint Mohamed Rahma	20049	Mohameden Birane Dièye	20457	Amadou Mokhtar Dia
19667	Hamady Ould Alweimine	19835	Mariem Mm Mohamed Lehbib	20051	Housseinou Abdoulaye N'gaidé	20458	Jwedna Ould Dah
19668	Zeidane Ould Beye	19836	Deije Mint Mohamed	20054	Mamadou Boubacar Dia	20459	Sidi Ould Mohamed Ould Cherif
19669	Aly Ould Abidine	19837	Mame Mint Mohamed Ahmed	20055	Souleymane Ould El Hacen	20460	Sidi Aly Ould Sidi Boubacar
19670	Leila Mint Behah	19838	Zinebou Mint Ahmed	20071	Marième Samba Diop	20467	Hamady Ould Mboirick
19671	Hanane Mint Sid'ahmed	19842	Mohamed Ould Abdelahi	20096	Bariyata Abdoul Sokhonokho	20485	Abou Alioune Ifra
19675	Mohamed Ould Yahya	19845	Chrif Ould Abd Moumene	20098	Amadou Tidjane Sarr	20488	Mohamed Salem Ould Mohamed Abdallah
19676	Limam Ould Cheikh Sy	19847	Ahmed Ould Moustapha	20106	Abdarrahmane O/ Mokhtar O/ Mouwajah	20491	Mohamed Dit Nah Ould Mokhtar Salem
19677	Sidi Ahmed Ould Amar	19848	Mohamed Ould El Kory	20108	Ahmedine Ould Samba Maouloud	20495	Mohamed Vall Ould Jid
19679	Mariem Mint Sidi Mohamed	19849	Ahmed Ould Mohamed	20109	Néné Mint Ahmed Mohamed	20500	Mohamedou Ould Med Vall Ould Cheddou
19680	El Venane Ould Zaki	19850	Mohamed El Moctar Ould Housseine	20117	Djidi Samba N'diaye	20501	Mohamed Mahmoud Ould Fode
19681	Mahfoudh Ould Mohamed	19855	Mohamed Ould Ely Salem	20118	Fatma Khalidou Mamadou	20509	Ahmed P Mousatpha
19685	Cheikh Ould Mohamed Mahmoud	19863	Boubekar Ould Mohamed Aly	20119	Fatimetou Hamidou Ba	20510	Cheikh Moussa Ould Maouloud
19686	Khadije Mint Eyde Ould Khiyar	19869	Mohamed Moctar Ould Mohamed	20121	Abdou Ould Barka Ould Abdou	20514	Mohamedou Ould Mohamed Mahmoud
19687	Mounaye Mint Mohamed Moustapha	19870	Sidi Ould Mohamed Lemine	20124	Bouna Ahmed Ould Ammar	20519	Sidi Mohamed Ould Ismael
19688	Mohamed Lemine Ould Mahmoud	19872	Ebaye Ould Mohamed	20125	Khalifa Ould Aliyine Ould Mahmoud	20520	Ahmed Ould Mohamed
19689	Bembeye Mint Ely	19876	Boubacar Mamadou Diallo	20167	Sadegh Ould Mohamed Ould M'barek	20525	El Hacen Ould Lehbib
19690	Beytate Mint Arby	19880	Yeuma Mint Ely	20173	Aliyoune Dit Byyé Ould Mohamed	20526	Mohamed Ould Sidi Mohamed
19691	Maalouma Mint Mahfoudh	19883	Sid'ebba Ould Mohamed	20178	Thierno Hamidou Mokhtar	20534	Abdoulaye Sayer Fall
19692	Kenne Mint Boukhreiss	19885	Sid'eben Ould Mohamed	20179	Hamid Ould Fah Ould Mohamed	20537	Sidi Mohamed Ould Mohamdi
19695	El Hassen Ould Khalihena	19886	Sid'elmoctar Ould Enne	20181	Abbass Demba Ba	20542	Aboubekrine Abdoul Sarr
19697	El Venane Ould Ahmed Ely	19887	Mohamed Ould Cheikhna	20183	Fah Ould Mohamed El Mehdi	20545	Mohamed Mahmoud Ould Sidi Ould Bilal
19699	Babe Ould Hbibi	19891	Bent Meissa Mint Benahi	20187	Abeidi Ould Sidi Lemina	20546	Zoubeir Ould Maouloud
19704	Mohamed Aly Ould Saadna	19892	Lemana Mint Selmane	20188	Med Ould Souleymane Ould Soukabé	20547	Djibril Mahmoud Samba Diallo
19705	Moulaye Ould Groune	19894	Mohamed Mahmoud Ould Cheikhna	20202	Moustapha Oumar Wane	20555	Amadou Ousmane
19708	Saad Bouh Ould Val	19895	Fatimetou Mint Sidi Abeid	20207	Mamadou Abdoulaye Bane	20557	Mohamed Ould Sidi Abba
19709	Zeine Ould Mohamed	19900	Cheikh Ahmed Ould Sidi Mohamed	20235	Salem Ould Maouloud Ould Kowri	20574	Hamoud Ould Navik
19711	Telhina Mint Cheik Melainine	19904	Sidi Mahmoud Ould Mohamed Salem	20237	Yacoub Ould Ahmed Ould Bilal	20580	Ibrahim Ould Mohamed El Maouloud
19712	Ahmed Ould Sidi	19909	Mohamed Vall Ould Sid'eben	20255	Oum Rjal Mint Mahmoud	20582	Mohamed Ould Salem Ould Massaoud
19713	Mohamed Lemine Ould Ehbib	19913	Zeinebou Mint Mohamed	20288	Ely Ould Mokhtar Ould Hamady	20583	Ahmedou Ould Abeidi Ould Werzig
19722	H'bibi Ould Sidi	19914	Allya Mint Mohamed	20306	Salimata Cheikh Samba Ba	20586	Abdoul Wahab Aly Sarr
19724	Thaher Ould Hmeid	19928	Hawa Abou Demba	20315	Cheikh Sidaty Ly	20588	El Yamani Ould Othmane
19745	Beily Ould Mhfoudh	19934	Mahjouba Mint Chighaly	20318	Med Abdallah Ould Bilal Ould Saghair	20590	Lemrabott Ould Mokhtar
19746	Mariem Mint Ahmedou	19936	Ezza Mint M'hamed	20321	Fodé Aly Camara Saidou Boubou	20593	Michel Mbareck
19747	Mariem Mint Mohamed Mahmoud	19938	Mohamed Lemine Mohamed	20323	Hamady Amadou N'diaye	20594	Mohamed Lemine Ould Nene
19748	Zeinebou Mint Hassen	19945	Aminetou Mint Hmahlah	20325	Saleck Ould Abdallah Ould Mijine	20596	Marieme Mint Mohamed Ould Bilal
19753	Mohamedou Ould Lemine	19953	Mohamed Ould Taleb	20326	Mohameden Ould Mohamed Lemine	20598	Haby Mint Daouda
19755	Aminetou Mint Chrif Ahmed	19956	Salem Ould Mohamed Ould Eydé	20327	Mohamed Lemine Ould Mohamed Yahya	20601	Salka Vall Mint Amar
19758	Ahmed Ould Mohamedou	19968	Ely Ould Mohamed Lemine Ould El Bou	20330	Dah Ould Mohamed Ould Mohamededen	20602	Aminetou Mint Aghib Ould Salek
19760	Benine Mint Nagi	19970	Ebba Ould Sid'ahmed Ould Alwatt	20331	Ahmed Salem Ould Mohamededen	20603	Ghayle Mint Jiddou Ould Hemed
19761	Fatimetou Mint Nagi	19972	Hamdy Ould Nema Ould Sid'ahmed	20335	Mohamed Maouloud Ould Mohamed Aly	20607	El Bouh Mint Mohamed Mbareck
19765	Taleb Ould Sidaty	19976	Abdelahi Ould Ahmed Ould Abeid	20336	Ismael Salif Wane	20611	Roghaya Mint Mohamed Vall
19766	Meghboula Mint El Ghoth	19979	Aissata Amadou Ba				

## LISTE DES ADMIS AU BEPC 2011

20626	Malli Ousmane Djah	20874	Cheikh Ould Yeslim Ould Abdel Kader	21181	Fode Mohamed Fadiga	21834	Betté Mint Moustapha
20627	Merieme Mint Ibrahima	20875	H'mitou Ould Mohamed Mahmoud	21188	Aliou Alassane Dème	21836	Khdeyja Mint Mohamed Saleck
20628	Houriya Mint Idine	20876	Khadijetou Mint Ahmed Ould Kaba	21202	Mohamed Yuossof Ndiaye	21849	Salme Mint Brahim Ould Moine
20631	Salke Mint Moustapha Niang	20877	Nessiba Mint Cheikh Ahmed Vall	21203	Fatma Mamadou Kane	21853	Oumou Khadijetou Bah
20632	Saviya Mint El Hacen	20878	Fatimetou Mint Cheiklh Mohamed Vall	21217	Amadou Mamadou Anne	21860	Houriya Mint Mohamed
20637	Mohamed Ould Bekaye	20880	Messougbouha Mint Naffa	21247	Mbenda Abdarrahmane	21864	Oumna Mint Mohamed Lemine
20639	Mohamed Lemine Ould Sidi Lemine	20881	Nessiba Mint Bekaye	21279	Abdarrahmane Mohameden Dieye	21865	M'ghai Mint Mohamed
20641	Abdarrahmane Ould Bilal	20882	Selem Bouha Mint Ely	21283	Khadijetou Mody Cisse	21867	Assietou Mint Mohamdy
20647	Mohameden Ould Mohameden	20883	Maimouna Mint Mohamed Salem	21284	Guaye Ansmane Camara	21877	Aminata Bah
20648	Fatimetou Abdoulaye Sow	20884	Maimouna Mint Mohamed Saleck	21309	Alassane Amadou Mbaye	21889	Zeynabou Mint Mohamed Teyib
20654	Dieynaba Abdoulaye Niass	20885	Yacine Mint Abdel Kader	21326	Mohamed Ould Mohamed Lemine Faye	21890	Hanane Mint Mohamed Lemine
20655	Fatimata Oumar Anne	20886	Aichetou Mint Abdallahi	21327	Abdi Ould Abdallahi	21913	Leilla Mint Ahmed Ould Eyih
20656	Abdarrahmane Ould Mohamed Lemine	20887	Fatimetou Mint Mohamed Lemine Ould Tweilib	21356	Yacouba Cheikhna Tandia	21961	Ahlam Mint Ahmedou
20658	Dieynaba Oumar Dieng	20888	Fatimetou Mint Saleck Ould Innalla	21361	Sadam Ould Abdallahi Ould Rajel	21964	Nejatt Mint Mohamed Mahmoud
20659	Maimouna Amadou Bocar	20889	Asma Mint Mohamed Nouh	21373	Cheikh Ould Abdawa Ould Mokhtar	21969	Maimouna Mint Ahmed
20661	Dieye Ahmed Ould Mohamedou	20890	Teiche Mint Takiyoullah	21429	Gaojal Ould Hacen	21977	Aziza Mint Cheikhani
20663	Jiddou Ould Mahmoud	20891	Ebety Mint Abdena	21433	Ibrahim Tougueye Timera	21981	Fatimetou M/OthmaneO/ El Beidh
20664	Aboubacrine Demba Diallo	20892	Khadijetou Mint Habib Ould Hemdeyte	21453	Med Abdallahi Ould Mohameden Baba	21985	Leila Mint Rajel
20668	Mbareck Ould Bih	20893	Moura Mint El Hacen Ndiaye	21481	Mohamed Ould Ahmedou Ould Baba	21993	SouleymaneO/BabaO/Dramane Bah
20680	Mohamed Lemine Ould Mohamed Mehdi	20894	Salimata Abdoulaye Dia	21485	Sid'ahmed Ould Abdi	22000	Bouh Ould Abdallahi
20684	Mahmoud Adama Mamadou	20896	Aminetou Mint Ahmed Salem	21486	Sid'ahmed Ould Dik	22003	Aboul Maali Ould Abdallahi
20685	Mohameden Ould Hemet	20897	Marieme Mamadou Diallo	21489	Vowgani Ould El Bane	22008	Mohameden Ould Abdarrahmane
20687	Imine Ould Mohamed Lemine	20899	Liziza Mint Cheikh Malainine	21499	El Hadj Ely Ould Mohamed	22015	Mohamed Ould Osmane Ould Jar
20694	Salma Mint Sidi Mohamed	20900	Chiva Mint Mohamed Ould Ahmed Deyna	21501	Hindou Mint Mohamed Marouf	22017	Mohamed Salek Mohamed Abdallahi
20698	Mohameden Ould Aboubacrine	20901	Mah Mint El Wely	21503	Khadijetou Mint Mohameden	22018	Mohamed Ould Betah
20705	Fatimetou Mint Boubacar	20902	Assiya Mint Babou	21524	El Jekani Ould Sidi Mohamed	22021	Ahmed Ould Abd El Melik
20717	Lamate Mint Mohamed Nah	20903	Ghlan Mint Deydal	21528	Mohamed Ould Mohamed Mahmoud	22024	Med Lemine O/ Mohamed Mahmoud
20729	Abdatt Oumar Sow	20904	Fatmetou Mint Mohamed Yeslim	21531	Toutou Mint Mohamed	22025	Sid'AhmedO/Ethmane O/ Sid'ahmed
20790	Mousseid Ould Mohamed	20905	Amy Sidi Bore	21540	Ainina Ould Oumar Ndiaye	22027	Med Mahmoud O/ Yehya Mohamedou
20791	Maurice Ould Hadrami	20906	Maimouna Mbaye Dia	21544	Mokhtar Ould Zeiny	22028	Moctar Ould Ahmedou Armiya
20792	Mohamedou Ould Yikbir	20907	Dalla Diallo	21550	Taleb Ahmed Ould Sidi Mohamed	22030	Zein Ould Mohamed Sidina
20793	Ahmed Ould Lechyakh	20911	Fatimetou Mint Tourad	21560	Zeynabou Mint Mohamed Mahfoudh	22031	Abdallah Ould Lemrabout
20794	Mohamed Salek Ould Ely	20913	Bilghiss Mint Mohamed Salem	21577	Mouna Mint El Koutoub	22032	Ahmed Ould Mohamed El Moctar
20795	Mohamed Nabil Ould Ahmed	20914	Zeinabou Mint Mohamed	21583	Mohamed Yahya Ould Ahmed Baba	22033	Moctar Mohamed Lemine
20796	Mohamed El Hacen Ould Ahmedou	20915	Cheikh Souvi Ould Mohamed Nouh	21601	Amar Ould Issa	22036	Alioune Ould Moctar
20798	Mohamed Ould Mohameden Ould Lemrabott	20916	Sidi Mohamed Ould Ahmed Ould Habib	21603	El Mechri Ould Bollahi	22037	Mahfodh Ould Ely El Kory
20799	Mahmoud Ould Mohamed	20917	Habib Ould Awbat	21628	Mohameden Vall Ould Ahmed	22038	Med Val Ould Mohamed Abdallahi
20800	Mohamed El Moustapha Ould Ahmed	20918	Mohamed Yahya Ould Mohamed Abdrahmanei	21630	Khadijetou Mint Itghana	22039	Mohamed El Mostapha Ould Ahmed
20802	Moustapha Dieng	20919	Mohamed Ould Mohameyaye	21631	Bah Ould Abdallahi	22041	Mohamed Lemine Ould Daty
20803	Djibril Ibrahima Thiam	20920	Marieme Mint Brahim Salem	21633	Bahah Ould Mohamed	22042	Med Abdelmejid O/Mohamed Yekber
20807	Mohamed Yehdih Ould Mohamedou	20922	Aminetou Mint Mohamed Vall	21634	Abdatt Ould Mohamed Moustapha	22049	Mohamed Mahmoud Ould Ahmed
20808	Ahmed Ould Mohamed Ould Abdrahmane	20925	Mariem Mint Bah Ould Mabrouk	21636	Mokhtar Ould Abdalahi	22051	Dahha Ould Ahmed
20809	Amanatullah Ould Mahfoudh Ould Gharfallah	20934	Marieme Mint Vadet	21637	Mohamed Dit Bowba Ould Abdallahi	22054	Mohamed Yeslem Ould Ibrahim
20810	Bah Ould Ghoulam Ould Amar	20936	Sava Mint Hamed	21641	Hamady Ould Mohamed Yahya	22056	Yossef Ould Moctar Salem Ould Taqui
20813	Aminetou Mint Mohamed	20937	El Hachmiya Mint Isselmou	21645	Mohamed Lemine Ould Mohameda	22059	Abdelkader Ould Abdarrahim
20815	Marieme Dite Izza Mint Brahim	20942	Makfoula Mint Mohamed Ould Bekaye	21646	Aliyoune Ould Mohamed Ould Chedad	22061	Sidi Ould Mohamed Mahmoud
20818	Ramla Mint Mohamed	20946	Fatimetou Mint Salem	21648	Abdallahi Ould Sid'ahmed	22064	Ely Ould Hacen Ould Habib
20820	Aichetou Mint Said	20950	Abdallahi Ould Moustapha	21649	Mohamed El Bechir Ould Mohamed	22065	Med Hacen Ould Mohamed Lemine
20821	Bouchra Mint Mohamedou	20954	Cheikh Ahmed Ould Mohamed Khaled	21650	Cheikh Melainine Ould Mohamed	22066	Ahmedou Ould Sidi Med Ould Achour
20822	Saviya Mint Ahmed Ould Bilal	20960	Ely Cheikh Ould Mohamed Maouloud	21652	M'hamed Ould Ahmed	22070	Cheikh Ould Mohamed Salem
20823	Thiam Aminetou Mint Sidi Aly	20962	Sid El Khair Ould Housseine	21654	Mohamed Lemine Ould Moulaye Zein	22071	Mohamed Lemine Ould Ahmed
20830	Marieme Ghlana Mint Ahmed	20963	Isselmou Oahmed Ould Isselmou	21655	Mohamed Lemine Ould Ahmed	22072	Mama Mint Sidi Mohamed
20831	Toutou Mint Sidi Mahmoud	20964	Mohamed Ould Vadet Ould Ahmed Vall	21658	Ahmed Maouloud Ould Saleck	22073	Deddah Ould Lemrabott
20832	Aichetou Ba	20965	Sidi Ould Sidi Hamoud	21659	Meina Mint Brahim	22075	M'ghaly Mint Moustapha
20833	Sidi Mohamed Ould Mohamed Ould Biyah	20966	Ahmed Mehmoud Omed	21662	Binta Alioune Yahya	22076	Salké Mint Moustapha
20840	Ely Cheikh O/ Med Ahmed O/ El Hadj Mokhtar	20967	Oothmane Oed Sadatt	21666	Ahmed Ould Othmane	22080	Abdel Aziz Ould Aly
20841	Mokhtar Ould Ahmed	20968	Nana Ould El Housseine	21667	Molminine Mint Ahmed Saleck	22082	Raaboub Mint Ahmed Boba
20843	Ahmed Ould Cheikh Naji	20973	Anta Baro M'bow	21673	Rabia Mint Abeid Ould Gharabi	22096	Hamady Mohamed Abdallahi
20845	El Hacen Ould Moulaye	21008	Messaoud Ould Mohamed Ould Seyssah	21677	Mohamed Lemine Ould Idoumou	22098	CheikhSiBékayeOAhmedAbdarrahmane
20846	Thierno Saidou Sall	21011	Mohamed Yahya Ould Mohamed Lemine	21678	Mohamed Ould Abdel Wedoud	22105	Hadhihé Mint El Wely
20847	Mama Souleymane	21016	Mohamed Yeslim Ould Ahmed	21679	Dieynaba Diallo	22116	Moussa Mamadou Ba
20848	Hanan Mint Ejah Ould Kleib	21038	Mohamed Aly Ould Mohamed Said	21680	Oumoul Minine Mint Mohamedou	22122	Ahmed Tijanie Mamadou
20849	Moulaye Ould Lefdal	21040	Abdallahi Ould Mohameden	21682	Aminetou Mint El Boukhary	22125	Souleymane Taleb Cissé
20851	Mohamed Mahmoud Ould Horma	21041	Masamba Ndiego Seye	21689	Mohamed Ould Mohamed Saleck	22127	Diadié Bakary Camara
20852	Ahmed Ould Lefdal	21042	Nebil Ould Vali	21691	Mohamed Abdallahi Ould Sidi Mohamed	22136	AssmaouO/Med El Mokhtar O/ Bowa
20855	Ahmed Ould Abdallahi	21078	Ghaly Ould Boulkheir	21732	Mohamed Salem Ahmed	22140	Ely Cheikh Ould Cheikhna
20856	Ahmedine Ould Ahmedou	21080	Sidi Ould Mohamed	21737	Rabiya Mint Abdallahi Salem	22143	Med Abdallahi O/ Med Mahmoud
20858	Ahmed Salem Ould Zaki	21089	Mohamed Ould Sidi Ould Breika	21751	Mohamed Ould Sid'ahmed	22144	Ahmed Jiddou Ould Sidi Mohamed
20859	Aboubacrine Ould Mohamed Yehdih	21091	Sidi Mahmoud Ould Madou	21758	Sidi Mahmoud Ould Ibrahim	22147	Med Moustapha O/ Med Lemine
20862	Oussama Ould Ahmed	21093	Sidi Lemine Ould Ahmed Benne	21775	Hawa Racine Ndiom	22148	Mohamed Mokhtar Ould Mohamed
20863	Med Laghdaf Ould Med Vall Ould Bouamatou	21098	Abdallahi Ould Boussairi	21780	Peinda Mint Hamat	22150	Ivikou Ould Salem
20864	Beinine Idrissa Gueye	21110	Taha Ould Hweyatt	21782	Maimouna Mint Mohamed Abdallahi	22158	Selemin Mint Abdallahi
20865	Ibrahima Mamadou Ba	21124	Issa Ould Hemet	21785	Marieme Yahya Diallo	22159	Bah Ould Mohamed Abdallahi
20866	Mohamed Lemine Ould Cheikh	21127	Teyib Ould Dounyé	21786	Aminetou Mint Selama	22160	Zeinata Mint Brahim
20867	Fatimetou Mamadou Cissoko	21146	Oumou Kelthoum Mint Mamadi	21788	Hassina Mint Mohamed	22161	Amar O/ Mokhtar O/ Bouna Mokhtar
20868	Mohamed Mahmoud Ould Moustapha	21148	Leila Mint Deddahi	21792	Feinda Mohamed Cisse	22163	Mohamed Lemine Ould Aliyine
20870	Kemal Ould Mohamed	21168	Ousmane Cheikh Dieye	21796	Marieme Mint Mohamed	22165	Zeina Mint Kowri
20872	Yacoub Ould Isselmou	21173	Mohamedou Ould Abdallahi Ould Mboirik	21802	Ramata Aly Sarr	22166	Fatimetou Mint Sidi

# PUBLICITE

Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique (MEENESRS)

## Direction des Projets Education-Formation

*Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE II) 2011-2020*

*Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de métiers (PALAM) pour la lutte contre la pauvreté*

### **Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à l'étude du milieu dans les wilayas du Hodh**

#### **Chargui, du Tagant et du Gorgol**

**Ouvert seulement aux bureaux de consultants**

#### **1. But et objectifs du PALAM**

Le programme appuie le Gouvernement mauritanien dans ses efforts en matière de lutte contre la pauvreté en particulier ceux visant à assurer l'éducation pour tous.

Son but ultime est la participation aux efforts nationaux de revalorisation des ressources humaines, en vue de favoriser l'assise d'une base d'un développement durable dans le pays. Ainsi le programme devrait-il contribuer à la généralisation de l'éducation de base et à l'éradication de l'analphabétisme, en tant que facteurs déterminants dans la lutte contre la pauvreté et le sous développement.

L'objectif général est de promouvoir des programmes d'éducation non formelle adaptés et efficaces mettant l'accent sur le développement des savoirs, des savoir-faire et des savoirs être chez les groupes cibles, prenant en compte leurs besoins d'apprentissage, et les spécificités de leurs milieux, et favorisant l'insertion harmonieuse de l'apprenant dans son environnement socioéconomique.

#### **2. Informations sur la Mission**

Le PALAM étant un programme de lutte contre la pauvreté dans les zones ciblées, par le biais de l'éducation, la formation et l'accès aux services de micro finance, l'étude du milieu fournira suffisamment d'informations aux structures de mise en œuvre du programme, pour leur permettre de mieux cibler les groupes et les zones bénéficiaires, de répondre plus efficacement à leurs besoins d'éducation, de formation et d'insertion, et de développer les partenariats indispensables pour concrétiser l'approche du " faire-faire" au niveau local. Pour ce faire l'étude s'attachera à:

- Collecter de manière participative, les données socio-économiques dans

chacune des 70 communes des wilayas ciblées, et à les analyser selon une approche multisectorielle (santé, éducation, secteur primaire, etc... .) ;

- Proposer des sites (villages) d'intervention appropriés pour la mise en œuvre des différentes composantes.

#### **3. Expérience requise**

Pour pouvoir accomplir cette étude, le cabinet doit avoir une grande expérience en matière d'études démographiques et socioéconomiques dans les pays en développement, notamment au Maghreb arabe et/ou en Afrique sub-saharienne.

#### **4. Source de financement:**

Banque Islamique de Développement

#### **5. Dossier à soumettre par les candidats:**

Le dossier de candidature doit comporter les éléments ci-après:

Une lettre de manifestation d'intérêt pour la mission en objet; Une présentation générale du candidat (bureaux d'études) ;

Les références du candidat dans le domaine;

#### **6. Date et adresse de dépôt de dossiers:**

Les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard le : **Lundi 15 Août 2011 à 10h00 GMT**, à l'adresse suivante:

*Direction des Projets Education - Formation, Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique; BP : 6541 République Islamique de Mauritanie; Téléphone: (222) 52520 63 ; (222) 529 12 03 & 529 12 04, Fax: (222) 525 15 13 ;*

**Le Directeur des Projets Education et Formation**

Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique (MEENESRS)

## Direction des Projets Education-Formation

*Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE II) 2011-2020*

*Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de métiers (PALAM) pour la lutte contre la pauvreté*

### **Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à l'élaboration d'un cadre de référence**

#### **de la formation qualifiante en Mauritanie**

**Ouvert seulement aux bureaux de consultants**

#### **1. But et objectifs du PALAM**

Le programme appuie le Gouvernement mauritanien dans ses efforts en matière de lutte contre la pauvreté en particulier ceux visant à assurer l'éducation pour tous;

Son but ultime est la participation aux efforts nationaux de revalorisation des ressources humaines, en vue de favoriser l'assise d'une base d'un développement durable dans le pays. Ainsi, le programme devrait-il contribuer à la généralisation de l'éducation de base et à l'éradication de l'analphabétisme, en tant que facteurs déterminants dans la lutte contre la pauvreté et le sous développement.

L'objectif général est de promouvoir des programmes d'éducation non formelle adaptés et efficaces mettant l'accent sur le développement des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs être chez les groupes cibles, prenant en compte leurs besoins d'apprentissage, et les spécificités de leurs milieux, et favorisant l'insertion harmonieuse de l'apprenant dans son environnement socioéconomique.

#### **2. Informations sur la Mission**

L'objectif de cette étude est d'élaborer un cadre de référence pour la mise en œuvre et l'organisation adéquate de la formation qualifiante et fixant le rôle et les missions de chaque acteur.

Elle vise plus spécifiquement à :

- Décrire le processus de mise en œuvre et d'organisation des formations qualifiantes, en précisant qui fait quoi ? quand et comment?
- Définir les modalités de financement des différentes activités des volets formation qualifiante ;
- Proposer des structures de pilotage et de suivi des formations qualifiantes

au niveau central, régional et local;

- Décrire les actions de formation et de sensibilisation nécessaires en direction des principaux acteurs de mise en œuvre des formations qualifiantes.

#### **3. Expérience requise**

Le consultant ou le bureau d'étude doit justifier d'une expérience éprouvée d'un minimum de 5 années dans le domaine de la formation professionnelle. Il aura une expertise en ingénierie de formation et en particulier une expérience pratique dans la mise en œuvre des formations qualifiantes. Il justifiera par ailleurs d'une bonne connaissance du contexte de la FTP en Mauritanie et notamment la mise en œuvre des formations avec les entreprises des secteurs formel et informel.

#### **4. Source de financement:**

Banque Islamique de Développement

#### **5. Dossier à soumettre par les candidats:**

Le dossier de candidature doit comporter les éléments ci-après:

- Une lettre de manifestation d'intérêt pour la mission en objet;
- Une présentation générale du candidat (bureaux d'études) ;
- Les références du candidat dans le domaine;

#### **6. Date et adresse de dépôt de dossiers:**

Les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard le : **Lundi 15 Août 2011 à 10h00 GMT**, à l'adresse suivante:

*Direction des Projets Education - Formation, Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique; RP : 6541 République Islamique de Mauritanie; Téléphone: (222) 525 20 63 ; (222) 529 12 03 & 529 12 04, Fax: (222) 525 15 13 ;*

**Le Directeur des Projets Education et Formation**

# PUBLICITE

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Nouakchott

## AVIS AU PUBLIC

**L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Nouakchott informe le public qu'une vente sous plis fermés sera organisée le Samedi 06 Août 2011 dans les locaux des Services Généraux de ladite ambassade.**

- La vente commencera à partir de 9h00 et se terminera à 11h00. Les articles seront vendus tels quels et ne seront ni échangés ni remboursés.
- Les frais de participation sont de 1000 UM pour chaque personne, payables à l'entrée.
- Une pièce d'identité est indispensable pour avoir accès à la vente.
- Il faudra tenir compte des droits de douane pour les articles importés.
- Un montant de 10% de la somme proposée par le client sur l'article de son choix sera versé au moment de la soumission et ce pour chaque article.
- Ce montant ne sera pas remboursé en cas de désistement du client.

La vente comprendra :

- 1- du matériel bureautique et informatique (ordinateurs et accessoires)
  - 2- des appareils de maison : cuisinières, réfrigérateurs, climatiseurs
  - 3- Cinq Toyota, deux Mercedes et trois Chevrolets
- MERCI.



الحادية الخدمات و المهن الحرة  
Fédération des Services et Professions Libérales

المهن المتيسبة: الإتصالات، تغذيات الإعلام والإتصال، الخبرة الوطنية، شطاطط المواري، اترانزيت الإيداع  
Professions affiliées : Télécom, TIC, l'expertise nationale, Activité portuaire, Transit, consignation

Union Nationale du Patronat Mauritanien  
Fédération des Services et Professions Libérales

## Avis aux Consignataires

La Fédération des Services et Professions Libérales porte à la connaissance des Consignataires que lors de la première réunion de la Commission Consultative des Agréments tenue le 18 Juillet 2011 au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, il a été accordé, à notre demande, un délai supplémentaire d'un mois afin de régulariser leurs situations administratives. A cet effet, il est demandé à tous les consignataires de déposer leurs dossiers à la Direction de la Marine Marchande avant le 17 Août 2011 afin d'éviter que leurs opérations ne soient perturbées.

Le Président de la Section des consignataires et Manutentionnaires et le Secrétariat Général de la Fédération sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Président  
Mohamed Ould Waled



**M.C.M.**

Mauritanian Copper Mines S.A.

## BOURSES DE FIN D'ETUDES

**MCM**, engagée dans son programme d'amélioration des compétences minières mauritanienes de haut niveau, accorde deux bourses internationales dans le domaine des mines à de futurs ingénieurs diplômés pour 2012.

Les étudiants/étudiantes de nationalité mauritanienne, motivé(e)s, en cours d'inscription en dernière année d'études dans le domaine minier, peuvent postuler à l'adresse suivante :

<http://bourses.mcm-news.com>



**M.C.M.**

Mauritanian Copper Mines S.A.

## **A L'ATTENTION DE TOUS LES FOURNISSEURS MCM**

Suite à l'arrêté N° 2736 du 30 décembre 2010 instituant le Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF), **MCM** demande à tous ses fournisseurs :

- de fournir copie de leur NIF
- et de faire apparaître sur toute facture ou correspondance leur NIF.

A compter du 01 Septembre 2011, **MCM** ne traitera qu'avec les fournisseurs ayant un Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)



**PUBLICITE**

**Offre Duo** Mattel Net,  
c'est internet en toute mobilité!

**\*\* Profitez de 2 SIM 3G+ et d'une clé USB**

à seulement 15.000 UM /mois

pour un accès illimité à internet (téléphone et ordinateur) + 1h de communication gratuite\*

\*\*Une clé USB par abonné et dans la limite du stock disponible

Le nouveau réseau 3ème génération évolué

Mattel

\* de Mattel à Mattel

Trixmedia

Offre destinée aux abonnés prépayés

Société Nationale d'Aménagement de Terrains, de Développement de l'Habitat et de Promotion et de Gestion Immobilière

الشركة الوطنية لاستصلاح القطع الارضية وتطوير الإسكان والتسيير العقاري

**COMMUNIQUE**

Dans le cadre de sa nouvelle politique de promotion immobilière et en application de la délibération du conseil d'administration du 18 avril 2011 relative à l'épargne logement, la Société Nationale d'Aménagement de Terrains, de Développement de l'Habitat et de Promotion et de Gestion Immobilière invite tous les dépositaires d'épargne de l'ex Socogim à se présenter à la direction du Patrimoine de la société pour procéder au retrait de l'intégralité de leur épargne au plus tard le 30 novembre 2011.

Passé ce délai, la société procédera à la fermeture des comptes épargne de l'ex Socogim et tout dépositaire qui n'aura pas procédé au retrait de son dépôt à cette date, verra son épargne considérée comme nulle et non avenue et par conséquent non opposable à ISKAN.

**SIDI MOHAMED OULD MOHAMED SALEM**

AGENCE DE PROMOTION DE L'AcCES UNIVERSEL AUX SERVICES  
B.P.5566, 64, rue 23-002, : Ksar, Nouakchott, Mauritanie Tel: +2225240999 & 5240998 Fax: +222 5240997 Email: acces@acces.mr Web : www.acces.mr

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

*Appel d'offres N° 8/2011  
Date: 11/07/2011*

**Objet du marché:**  
L'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services de base invite, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'accès universel, les entreprises à prendre part au présent appel d'offres pour la réalisation de travaux d'exécution des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable dans les localités de KALIGNORO, NHEIL GHABOU, CHALKHA YORO, CHALKHA DAKHNA ET OULD YENGE située dans la wilaya du Guidimatha.

Les travaux sont synthétisés dans le tableau ci-après:

Type d'équipements		Total
Canalisation en PEHD ml	Diamètre 125	7400
Canalisation en PEHD ml	Diamètre 110	14134
Canalisation en PEHD ml	Diamètre 90	9710
Canalisation en PEHD ml	Diamètre 63	3380
Château d'eau en béton armé sur 15 m	150m3	1
Groupe électrogène	20 KVA	1
Groupe électrogène	12KVA	1
Abri de groupe et protection tête de foragey compris clôture grillagé		2
Pompes immergées	16 m3/h 72,5 m	1
Pompes immergées	8 m3/h 70m	1
Bornes fontaines	Nombre	11
Branchements particuliers	Nombre	200

**La qualification des candidats**  
Toutes les entreprises nationales ou étrangères remplissant les conditions précisées dans le dossier d'Appel d'Offres peuvent concourir au présent appel d'offres. L'Agence se réserve toutefois, le droit d'exclure les entreprises dont la défaillance a été établie dans le cadre de l'exécution de marchés antérieurs.

**Le lieu de consultation de l'appel d'offres**  
Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent consulter le dossier d'Appel d'Offres sur le site de l'agence ([www.acces.mr](http://www.acces.mr)), l'examiner et obtenir des informations supplémentaires à l'unité de coordination du projet de PDSHR de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel Aux Services de base.

**Les conditions d'acquisition du DAO**  
Les offres devront être valides pour une période de 120 jours à compter de la date limite de dépôt de celles-ci et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de 1 % au moins du montant de l'offre et du reçu d'achat du dossier d'Appel d'offre.  
Les enveloppes extérieures doivent obligatoirement porter le titre de l'Appel d'Offres: "appel d'offres pour la réalisation de travaux d'exécution des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable dans les localités de KALIGNORO, NHEIL GABOU, CHALKHA YORO, CHALKHA DAKHNA ET OULD YENGE situé dans la wilaya du Guidimatha" et porter la mention "À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis".  
Le dossier d'Appel d'Offres peut être acheté, pendant les heures ouvrables au siège de l'Agence, contre le paiement d'un montant non remboursable de 50 000 UM, à partir du (11 / 07 / 2011). Le paiement de ce montant se fera uniquement par chèque certifié, au nom de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS).

**Le lieu la date et les heures limite de dépôts et d'ouverture des offres**  
L'ouverture des offres se fera en séance publique de la commission des marchés de l'APAUS, le (14/08/2011) à 12 h GMT, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la salle de réunion du siège de l'Agence à Nouakchott.

**Le financement:**  
Le financement des travaux est assuré par le Gouvernement Mauritanien et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES).

**Type d'appel d'offre:**  
Le présent Appel d'Offres est ouvert à égalité de conditions aux entreprises en règles avec la réglementation mauritanienne.

**Le Directeur Général**  
**Sidi OULD MAYOUE**

# PUBLICITE



AGENCE DE PROMOTION DE L'ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES  
B.P.5566, 64, rue 23-002, : Ksar, Nouakchott, Mauritanie Tel: +2225240999 &  
5240998 Fax: +222 5240997 Email: acces@acces.mr Web : www.acces.mr

## Avis d'Appel d'Offres Ouvert

*Appel d'offres N°7/2011  
Date: 11/07/2011*

### 1.1.1 OBJET DU MARCHE:

L'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services de base invite, les entreprises nationales et étrangères remplissant les conditions précisées dans le dossier d'appel d'offres à prendre part au présent appel d'offres pour la réalisation de 150 forages de reconnaissance dont 57 transformables en forages d'exploitation dans 57 localités:

#### Liste des localités du Lot 1 : Wilaya du Tagant

N°	Wilaya	Moughataa	Commune	Localité
1				Khat El Wahchiya
2				El Gawiya
3			Lekhcheb	Houvret Legleibatt
4		Tichitt		Touagil
5	Tagant			Lekhcheb
6				Aghrijit
7		Tichitt		Zik
8				Legweia
9				Nmadi
10				Lemkhachich
11		El Mejriya	Nbeika	Lehweitat
12		Tidjikja	EIWAHATT	Timoujeij

#### Liste des localités du Lot 2: Wilayas du Brakna et du Trarza

N°	Wilaya	Moughataa	Commune	Localité
1			Chegar	Vety
2		Aleg	Male	Bass Kendy
3	Brakna		Aghchorguit	Adnech
4			Maghtaa Lehjar	Edjout

#### Liste des localités du Lot 3: Wilayas du Guidimatha et de l'Assaba

N°	Wilaya	Moughataa	Commune	Localité
1			Hassi Chegar	Hassi Chegar
2	Guidimatha		Oumbou	Taghotalla
3		Sélibaby	Dafort	Dafort
4				Saada
5				Kouroudiel
6		Kiffa	Kiffa	Medina El mounaouara
7	Assaba			Achelaye
8		Kankossa	Sani	El Guimba
9				Ragg
10		Boumdeid	Boumdeid	Dakhla (Tarf)
11				Lemneiga
12				El Jamaa

#### Liste des localités du Lot 4 : Wilayas du Hodh Gharbi et du Hodh Echarghi

N°	Wilaya	Moughataa	Commune	Localité
1		Tintane	Zravia	Zravia
2		Aiou	Bounemane	Chleikha II
3	Hodh Gharbi	Koubeni	Aioun Voulana	
4		Amourj	Hassi Ould Ahmed Bechma	Mekanet
5				Voulania
6			Bougadoum	Hassi Ould Ahmed Bechma
7				Boumessoud

#### Liste des localités du Lot 5: Wilayas du Tagant, de l'Assaba, du Brakna, et du Gorgol

N°	Wilaya	Moughataa	Commune	Localité
1				Shahla
2				Tachott
3	Tagant		Letfetar	
4			Biliniar	
5			Intilimit	
6	Assaba,		Cherg-Emowgue	
7			Trey	
8			Amoiré	
9	Brakna		Toueimirit El Hachiva	

### 1.2 LE FINANCEMENT:

Le financement des travaux est assuré par le Gouvernement Mauritanien et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES).

### 1.3 TYPE D'APPEL D'OFFRE:

Le présent appel d'offres est ouvert à égalité de chances, à toutes les entreprises spécialisées dans le domaine des forages et éligibles à l'exécution des travaux sur financement du FADES. Les candidats peuvent soumissionner au marché s'ils présentent les capacités financières et techniques pour les exécuter.

### 1.4 LA QUALIFICATION DES CANDIDATS

Toutes les entreprises nationales ou étrangères remplissant les conditions précisées dans le dossier d'Appel d'Offres peuvent concourir au présent appel d'offres.

Le soumissionnaire doit mobiliser au moins un atelier de forage différent pour chaque lot.

Toute entreprise de forage ayant un marché de travaux avec l'Agence, accusant un retard de plus de 4 mois ne sera pas autorisée à soumissionner au présent DAO.

Toute entreprise avec laquelle l'Agence a résilié un contrat au cours des douze(12) derniers mois n'est pas autorisée à soumissionner.

### 1.5 LE LIEU DE CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRE

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent consulter le dossier d'Appel d'Offres sur le site de l'agence ([www.acces.mr](http://www.acces.mr)). l'examiner et obtenir des informations supplémentaires à l'unité de coordination du projet de PDSHR de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel Aux Services de base.

### 1.6 CONDITIONS D'ACQUISITION DU DAO

Les offres devront être valides pour une période de 120 jours à compter de la date limite de dépôt de celles-ci et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'au moins 1 % du montant de la soumission pour chaque Lot et du reçu d'achat du dossier d'Appel d'offre. Les enveloppes extérieures doivent obligatoirement porter le titre de l'Appel d'Offres: " La réalisation en Cinq Lots de 150 forages de reconnaissance dont 57 transformables en forages d'exploitation dans 57 localités" et porter la mention " À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis".

Le dossier d'Appel d'Offres peut être acheté, pendant les heures ouvrables au siège de l'Agence, contre le paiement d'un montant non remboursable de 50 000 UM, à partir du 11/07 / 2011. Le paiement de ce montant se fera uniquement par chèque certifié, au nom de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS).

### 1.7 LE DEPOT ET L'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront déposées au secrétariat du Directeur Général de l'APAUS au plus tard le 16 /08/2011 à 12 h GMT et seront ouvertes en séance publique de la Commission des marchés de l'APAUS, le 16/08/2011 à 12 h 30 mn GMT, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la salle de réunion du siège de l'Agence à Nouakchott.

**Directeur Général  
Sidi Ould MAYOUF**

**SPORTS**

Par Sidi - Brahim dit Dieng

**FFRIM / Election 2011****Le verdict aujourd'hui**

L'Assemblée générale pour l'élection d'un nouveau bureau fédéral pour un mandat de 4 ans se tient ce matin, à partir de 9 heures dans les locaux du Palais des Congrès à Nouakchott. Deux listes candidates, le Renouveau de Moulaye Sidi Mohamed Abbas et l'Equipe du Changement de Ahmed Yahya, se soumettent au choix des électeurs. Cela fait un bon bout de temps que les candidats battent campagne ici et là, dans les hôtels, dans les couloirs...partout où l'on peut échanger des salutations. A l'intérieur du pays, l'heure est à la campagne ; les lignes régionales et les clubs sont mobilisés pour ce grand rendez-vous de l'histoire de notre football. En tout cas, le football mauritanien a fort besoin d'une nouvelle orientation pour redresser la barre.

**Liste candidate au Comité Directeur de la FFRIM**

- 1 Président : Moulaye Sidi Mohamed Abbas
- 2 1er Vice-président : Cheikh Abeïdy Gharaby
- 3 2ème Vice-président : Mohamed Abdoulaye Baro
- 4 Secrétaire Général : Moustapha Mohamedou
- 5 SGA : Cheikh Bocar Thiam
- 6 Trésorier Général : Cheikh Oumar Ly
- 7 TGA : Brahim N'Dao
- 8 Représentant des arbitres : Abdellahi Alioun Bouhoum
- 9 Représentant des entraîneurs : Babacar Iba Diop
- 10 Représentant des joueurs : Dahi Ould Taleb Benigue
- 11 Boubou Diabira
- 12 Zeinebou Taleb Moussa
- 13 Mahmoud Mohamed Seïbou

**Liste candidate au Comité directeur de la FFRIM**

- M . Ahmed Ould Yahya, President,
- M. Moussa Khairy, 1er Vice-président,
- M. Ely Ould Lekhdeyim, 2ème Vice-Président,
- M. Massa Diarra, Secrétaire Général,
- M. Mohamedou Ould Rheyyna, Secrétaire Général- Adjoint,
- M. Elhadj Sy, Trésorier Général,
- M. Pape Amghar Dieng, Trésorier Général -Adjoint,
- M. Babacar Fall, Représentant des arbitres,
- M. Pape Seck , Représentant des entraîneurs,
- M. Made Fallili, Représentants des joueurs,
- M. Brahim Diop dit Mido, membre,
- M. Abdel Kader Dieng, membre,
- M. Mohamed El Kebir Bâ, membre.

**Que faut-il au football national ?**  
D'aucuns dénoncent la pauvreté des clubs, le manques des infrastructures et d'encadrement adéquat. Plus pertinent est le point de vue d'autres connaisseurs du ballon rond. Ceux-ci dénoncent, à leur tour, le manquent de ressources humaines compétentes au sein des clubs, selon leur point de vue, les clubs ne sont pas structurés comme il se doit.

A ces maux, les sportifs doivent déceler le vrai remède, ce matin, dans les programmes soumis à leur choix.

Conformément à l'article 16 des textes réglementaires, approuvés en assemblée générale extraordinaire le 29 janvier 2005, l'Assemblée Générale est composée des membres suivants :

- Le président de chaque association affiliée et en activités durant les trois dernières années ou, en cas d'empêchement, son représentant dûment mandaté.  
- Le président de chaque Ligue régionale ou, en cas d'empêchement de celui-ci, son représentant dûment mandaté.  
- Les membres du Comité Directeur sortant

**Les électeurs**

Il y a d'abord 9 clubs de première division, qui ont compété au cours de la saison écoulée. A celles-ci, s'ajoutent les 15 clubs de la deuxième division, dans la zone de Nouakchott, ayant participé au dernier championnat national. Toujours dans la zone de Nouakchott, 9 clubs de D I et de

DII n'avaient pas pris part au dernier championnat. Dans les zones de l'intérieur, la zone N°1 et la zone N°3, font évoluer, chacune, deux clubs.

Il faut comptabiliser, en plus de ce qui précède, les voies de 12 Ligues Régionales et celles des 13 membres du Comité Directeurs sortant.

A l'issue du scrutin d'aujourd'hui, la liste qui aura le plus de voies sera, sans aucun doute, élue pour un mandat de 4 ans. Au cours de ce mandat, le futur nouveau Comité Directeur aura la tâche très difficile ; celle de relever le niveau du football national en appliquant le programme de campagne pour lequel il aura été élu.

S.B.DIENG

**Football /Coupe du monde 2014****La France risque gros**

La France n'est pas tête de série et sera placée dans le deuxième chapeau en vue du tirage au sort des qualifications du Mondial 2014, samedi à Rio. Les Bleus pourraient donc affronter un ténor européen (Espagne, Pays-Bas, Allemagne) sur la route du Brésil. Sauf coup de chance. Pour la première fois depuis janvier 1998, et le tirage au sort de l'Euro 2000, la France ne sera pas tête de série pour les qualifications d'un grand tournoi, en l'occurrence le Mondial 2014, dont le tableau sera déterminé samedi. A l'époque, l'UEFA avait retenu comme critères les résultats des qualifications à la Coupe du monde 1998 pour laquelle les Bleus étaient qualifiés d'office. Cette fois, c'est un nouveau mode de désignation qui a placé les hommes de Laurent Blanc dans le deuxième chapeau. Les résultats des précédentes Coupes du monde n'entrent plus en compte. Depuis 2010, la FIFA s'appuie uniquement sur son classement mensuel des nations. La France, 15e national mondiale et 10e nation européenne, se voit donc délogée du chapeau 1 qui contient les neuf meilleures équipes du Vieux Continent. L'équipe de France avait ainsi été privée du statut enviable de tête de série pour le tirage au sort de la phase finale du Mondial 2010 en raison de son classement FIFA. Une décision qui avait fait beaucoup de bruit, après le barrage controversé contre l'Irlande...Potentiellement, les Bleus risquent gros. Dans une zone Europe où 53 sélections se disputent

eront les 13 billets pour le Brésil. Dans leur groupe se trouvera forcément l'un de ses adversaires : Espagne, Pays-Bas, Allemagne, Angleterre, Portugal, Italie, Croatie, Norvège ou Grèce. La perspective d'affronter les Espagnols (championne du monde et d'Europe), les Pays-Bas (finalistes en 2010) ou les Allemands (3e des deux dernières Coupes du monde) peut laisser craindre une course limitée à la place de barragiste. Les premiers de chacun des neuf groupes se qualifient directement. Les huit meilleurs deuxièmes des groupes accèderont aux barrages disputés en match aller-retour du 15 au 19 novembre 2013. Les quatre vainqueurs des barrages se qualifient pour la Coupe du monde. Les Français seront fixés samedi lors du tirage au sort organisé à Rio. Présents dans la salle, Laurent Blanc et le président de la FFF Noël Le Graët croiseront les doigts. Car la chance pourrait encore leur éviter le pire. Selon les nouveaux critères, la Norvège (12e au classement FIFA) fera en effet partie des têtes de série alors qu'elle n'a plus disputé de phase finale de Coupe du monde depuis 1998. La Croatie (9e mondiale) et la Grèce (13e mondiale) seraient aussi une aubaine. Reste également l'éventualité de retrouver l'Italien, l'éternel rival. La Nazionale avait privé la France d'un deuxième sacre mondial en 2006 avant de précipiter son élimination au 1er tour de l'Euro 2008. Mais, depuis, les deux nations sont tombées de leur piédestal.

**FFRIM /campagne 2011****Programme liste du Renouveau (Suite)****Cadre Juridique et Réglementaire**

" Procéder à une refonte totale des textes de la FFRIM pour les conformer aux statuts-types et au code disciplinaire de la FIFA.

" Préparer les Clubs pour répondre au nouveau statut national qui en fera des sociétés commerciales, immédiatement après la promulgation de la législation nationale sportive, en cours d'approbation.

" Créer une commission juridique chargée de veiller à la stricte application des textes.

" Elaborer et mettre en œuvre le statut du joueur, de l'entraîneur et de l'administrateur et du personnel médical des Clubs.

" Elaborer le statut du joueur international.

" Initier un texte régissant les modes et modalités d'accès à l'Académie Nationale.

" Elaborer un règlement financier fixant les indemnités et autres avantages alloués aux joueurs et staffs des équipes nationales.

" Elaborer un règlement financier fixant le taux des honoraires alloués aux arbitres, commissaires de match, superviseurs d'arbitres et toute autre partie impliquée dans l'organisation des compétitions nationales.

**AXE 3 : Développement Technique - Equipes Nationales**

Le niveau actuel de notre football n'est que le fidèle reflet du travail fait dans le domaine du développement technique.

Partant de ce constat, notre liste entend, une fois élue :

" Redynamiser la Direction Technique Nationale et la confier à un technicien de haut niveau.

" Créer un pôle de développement



technique composé de huit (8)

Départements :

l'Equipe Nationale A, U-20 et U-17

La Direction de la Formation

L'Académie Nationale

Futsal

Beach soccer

Football Féminin

Programme Grassroots

Programme Gardien de But

**L'Equipe Nationale A, U-20 et U-17**

Eu égard à son importance, ce Département sera placé sous la responsabilité directe du Président de la Fédération. Il sera piloté par le sélectionneur national, entouré d'une équipe de techniciens pluridisciplinaires. L'absence de participation internationale jusqu'en 2013 sera mise à profit pour mettre en place une équipe nationale senior, compétissant régulièrement en vue de préparer les échéances futures.

Par ailleurs, tous les joueurs Mauritaniens évoluant à l'étranger, sélectionnables seront répertoriés et contactés à cet effet en temps opportun.

Mettre en place des équipes nationales U-20 ans et U-17 ans.

**La Caisse Nationale de Sécurité Sociale de Mauritanie****UNE INSTITUTION****QUI A FAIT SA PREUVE****PENDANT 50 ANS****ET QUI SE LANCE DANS****LA MODERNISATION**

**Siège : Immeuble CNSS, Place de l'OIT**

**BP : 224 Nouakchott - Mauritanie**

**Direction Générale**

**Tel : + 222 525 75 84 / Fax : + 222 525 51 11**

**Représentations régionales :**

**Nouadhibou, Zouerate, Kaédi, Sélibaby, Rosso,**

**Aïoun, Atar, Kiffa**